

## Conseil Municipal du mercredi 16 novembre 2016

### Annexe à l'ordre du jour

#### 1. Installation d'un Conseiller Municipal.

Mme Marie TITECA, Conseillère Municipale déléguée à la communication, a présenté sa démission pour motifs personnels à M. Alain MENSION, Maire de Raimbeaucourt. Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, cette démission est définitive et M. le Sous-préfet de Douai en est informé.

De fait, et selon l'article L 270 du code électoral, M. Sébastien MANCHE, suivant immédiat sur la liste « Raimbeaucourt Avance » lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

#### 2. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du jeudi 06 octobre 2016.

Aucune observation n'a été formulée.

Le compte rendu de la réunion est de nouveau consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

#### 3. Budget annexe du lotissement du Chemin Vert – Décision budgétaire modificative n°2.

Pour les travaux de réfection de la voirie de la rue de Chemin vert et l'inscription au budget du montant de la subvention obtenue pour les travaux de voirie et d'éclairage public du lotissement du Chemin Vert au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL/délibération du Conseil Municipal en date du 09 mars 2016), la décision budgétaire modificative suivante est proposée au Conseil Municipal :

##### Fonctionnement

###### ● Dépenses

article 605-020 – achat de matériels, équipements et travaux :	+	7 500,00 €
article 6522-020 – excédent des budgets annexes :	+	50 000,00 €
		<hr/>
Total :	+	57 500,00 €

###### ● Recettes

article 74718-20 – autres participations de l'Etat :	+	92 517,00 €
--	---	-------------

Pour la voirie de la rue du Chemin Vert, il est précisé que, compte tenu des dégâts occasionnés, l'entreprise COLAS avait prévu de réfectionner la moitié de la chaussée au droit du lotissement. De fait, l'opportunité a été saisie de réhabiliter cette voirie dans son intégralité d'où l'inscription de crédits à hauteur de 7 500,00 €.

Par ailleurs, il est rappelé que toutes les écritures du budget annexe sont inscrites en fonctionnement hormis celles liées aux opérations de stocks. De fait, la subvention obtenue au titre du FSIL est inscrite en fonctionnement, article 74718-020.

De plus, un excédent d'un montant de 50 000 € est transféré au budget communal.

#### 4. Budget communal - Décision budgétaire modificative n° 4.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

##### Investissement

###### ● Dépenses

article 020-020 – dépenses imprévues	- 15 000 €
article 10222-020 – FCTVA – Remboursement du FCTVA /vente mobilier	+ 140 €
article 2111-020 – honoraires du géomètre/Chemin des Ewigières	+ 2 200 €
article 2111-020 – honoraires du géomètre/Rue Augustin Tirmont	+ 1 800 €
article 2135-211 – travaux de réfection du pignon gauche – Ecole S. Lanoy	+ 4 700 €
article 2135-212 – travaux d'éclairage extérieur – Ecole J. Ferry	- 8 000 €
article 2152-821 – installations de voirie – réaménagement du centre-bourg	+ 135 460 €
article 2315-822 – opération « Le Village »/accès/travaux de voirie/maîtrise d'œuvre	+ 4 000 €
article 2135-020 – (chap 040) – travaux de bâtiment/MAM (production immobilisée)	+ 3 200 €
article 2135-211 – (chap 040) – travaux d'aménagement d'une classe /Ecole S. Lanoy (production immobilisée)	+ 4 300 €
article 2158-020 – (chap 041) – installations de chauffage – prestation P3	+ 4 785 €
<b>Total</b>	<b>+ 137 585 €</b>

###### ● Recettes

article 021-020 – virement de la section de fonctionnement	+ 50 000 €
article 024-020 – vente des parcelles ZB 40 (lots 1,2,3,4)– Chemin des Ewigières	+ 9 600 €
article 024-020 – vente de la parcelle A 2571 – Rue des Alliés	+ 45 €
article 024-020 – vente de la parcelle B 3229 – Prairie du Bray	+ 1 245 €
article 024-020 – vente des parcelles B 3219p+B 3223 – Rue Augustin Tirmont	+ 26 560 €
article 1328-020 – (chap 041) – installations de chauffage/prestation P3	+ 4 785 €
article 1341-821 – subvention DETR/réaménagement du centre-bourg	+ 45 350 €
<b>Total</b>	<b>+ 137 585 €</b>

##### Fonctionnement

###### ● Recettes

article 722-020 – (chap 042) – production immobilisée (MAM/Ecole S. Lanoy)	+ 7 500 €
article 7551-020 – excédent des budgets annexes	+ 50 000 €
<b>Total</b>	<b>+ 57 500 €</b>

###### ● Dépenses

article 023-020 – virement à la section d'investissement	+ 50 000 €
article 60628-422 – autres fournitures non stockées	+ 1 800 €
article 60633-821 – fournitures de voirie	+ 2 600 €
article 615221-020 – entretien et réparation de bâtiments communaux	+ 1 350 €
article 61558-020 – autres biens mobiliers	+ 1 750 €
article 6135-020 – locations mobilières	+ 11 500 €
article 64162-020 – emplois d'avenir	- 11 500 €
<b>Total</b>	<b>+ 57 500 €</b>

Il est précisé, pour l'essentiel, que :

- les honoraires du géomètre prévus pour le chemin des Ewigières et la rue Augustin Tirmont correspondent aux formalités de division et de bornage des parcelles proposées à la vente (cf. recettes d'investissement et points n<sup>os</sup> 8.1 et 8.2 de l'annexe à l'ordre du jour),
- la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Le village » porte sur l'aménagement de l'accès/réseaux à la zone urbanisable et dans le même temps au futur cabinet de chirurgie dentaire,
- les productions immobilières correspondent aux travaux en régie (MAM et école S. Lanoy) effectués par le service technique avec des fournitures/matériaux achetés par la commune,
- les ventes des parcelles :
  - A 2571, rue des Alliés, 44 ca, M. Roland et Mme Delahousse,
  - B 3229, prairie du Bray, 02a 49 ca, M. et Mme Szcypa,

ont fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal respectivement en date du 03 mai 2013 et du 23 octobre 2014. Les actes correspondants sont désormais proposés à la signature par le notaire. Les plans de cadastre (pour chacune des parcelles) sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

- les travaux réalisés au niveau des installations de chauffage ont été effectués dans le cadre du contrat passé avec la société DALKIA (prestation P3) qui est pris en charge en fonctionnement. L'opération comptable consiste à inscrire ces travaux en section d'investissement pour intégration dans le patrimoine de la collectivité. Le tableau des travaux réalisés est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.
- les crédits divers inscrits en section de fonctionnement sont prévus pour les réparations du système d'arrosage au stade de football Julien Butruille, de la vanne gaz au complexe de tennis, l'acquisition de fournitures/matériels divers pour les Activités Pédagogiques Périscolaires et la garderie et la location des véhicules électriques.

#### 5. Révision des tarifs communaux.

En 2017, les tarifs communaux de la restauration scolaire, des Activités Pédagogiques Périscolaires, de la Halte-Garderie, des accueils collectifs de mineurs et nuitées de camping sont augmentés de 0.05 centimes d'euros. Pour les autres tarifs aucune modification n'est prévue.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux tarifs qui sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente.

Cette proposition est également consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

#### 6. Défilé carnavalesque 2016 – Subvention aux associations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 150 € aux associations ayant participé au défilé du 13 juillet.

Les associations concernées sont les suivantes :

- Frisonland & Co
- Société des carabiniers de Raimbeaucourt
- Ainsi Font

- Association Gymnastique Jeune France
- Union Sportive Raimbeaucourt
- Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt
- Raimbeaucourt Moto Club

7. Enseignement musical dans les écoles – Convention financière à passer avec l’Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt – Année scolaire 2016/2017.

Dans le cadre de l’enseignement musical dispensé dans les trois écoles de Raimbeaucourt, il est proposé au Conseil Municipal :

- de passer avec l’Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt une convention financière pour l’année scolaire 2016/2017 avec versement d’une subvention de fonctionnement de 5 375 € pour cinq interventions hebdomadaires,
- d’autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Le rapport des interventions 2015/2016 et la convention sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

8. Vente de parcelles de terrain.

8-1. vente des parcelles cadastrées B 3223- 3219p, rue Augustin Tirmont

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le prix de vente des parcelles B 3223 pour 130m<sup>2</sup>, B 3219p pour 534m<sup>2</sup>, situées rue Augustin Tirmont à 40 € le m<sup>2</sup>,
- d’autoriser la vente à la SCI ALPACA, de ces parcelles de terrain d’une superficie globale de 664 m<sup>2</sup>, au prix de 26 560 €, soit un prix au m<sup>2</sup> de 40 € et ce, en vue de la construction d’un cabinet de chirurgie dentaire,
- d’autoriser M. le Maire à signer l’acte et tous les documents s’y rapportant qui seront rédigés par l’étude de Maître Bourriez, Notaire à Douai.

Il est précisé que le service des domaines a estimé le prix à 26 560 € et que les surfaces seront confirmées par bornage.

Cette estimation ainsi que le plan provisoire de division et le plan de cadastre sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

8-2. vente des parcelles cadastrées ZB 40p (lots 1,2,3,4), chemin des Ewigières

Des riverains du Chemin des Ewigières, parcelle ZB 40, souhaitent acquérir la partie située à proximité de leur propriété.

De fait et afin de satisfaire ces demandes, la parcelle ZB 40 a été divisée en cinq nouvelles parcelles dont quatre sont destinées à la vente et une, la parcelle n°ZB 40p (lot 5), qui reste propriété de la commune à usage de trottoir.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le prix de vente de chacune de ces parcelles de terrain, soit les lots 1, 2, 3, 4 à 2 400 €,
- d’autoriser la vente à ce prix à :

- M. Mme COUILLEZ Jean-Pierre domiciliés 165 A, rue du Maréchal Foch à Raimbeaucourt de la parcelle ZB 40p (lot 1), d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>,
- M. LEBLANC Patrice, Mme COUILLEZ Céline, domiciliés 165 B, rue du Maréchal Foch à Raimbeaucourt de la parcelle ZB 40p (lot 2), d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>,
- M. HUON Jonathan, domicilié 165, rue du Maréchal Foch à Raimbeaucourt de la parcelle ZB 40p (lot 3), d'une superficie de 59 m<sup>2</sup>,
- M. Mme ROSSEEUW François domiciliés 137, rue du Maréchal Foch à Raimbeaucourt de la parcelle ZB 40p (lot 4), d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>,

- d'accepter que ces ventes et donc le transfert de propriété se fassent par le biais d'un acte administratif,
- de désigner Mme Karine SKOTAREK, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour représenter la commune et pour signer les documents relatifs à ces cessions ainsi que les actes administratifs qui seront reçus et authentifiés par M. le Maire.

Il est précisé que le service des domaines a estimé le prix à 40,00 € le m<sup>2</sup> et que les surfaces seront confirmées par bornage.

Cette estimation ainsi que le plan provisoire de division et le plan de cadastre sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

#### 9. Classement dans le domaine public communal des parcelles B 3219p, rue Augustin Tirmont et ZB 40p (lot 5), chemin des Ewigières.

Il est proposé au Conseil Municipal :

→ de classer dans le domaine public communal :

- la parcelle cadastrée section B 3219p d'une superficie de 972 m<sup>2</sup>, située rue Augustin Tirmont.
- la parcelle cadastrée section ZB 40p (lot 5), d'une superficie de 118 m<sup>2</sup>, chemin des Ewigières.

→ d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la concrétisation de ces classements avec une mise à jour du tableau s'y rapportant.

#### 10. Communauté d'Agglomération du Douaisis.

##### 10.1 - Modification des statuts

Par délibération en date du 14 octobre 2016, le Conseil Communautaire a, à l'unanimité, approuvé la modification des statuts de la CAD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les mettant ainsi en conformité avec les dispositions de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur cette modification des statuts.

La délibération du Conseil Communautaire ainsi que le projet de statuts modifiés sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

## 10.2 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion, exercices 2009 et suivants

La Chambre Régionale des Comptes a établi un rapport avec ses observations définitives sur la gestion de la CAD des exercices 2009 et suivants.

La CAD a apporté des réponses aux observations formulées.

Dès lors, la Chambre Régionale des Comptes transmet ce document aux communes membres de la Communauté pour présentation aux Conseils Municipaux pour débat.

A cet effet, un argumentaire en réponse sera rédigé. Il sera remis aux Conseillers Municipaux le jour de la réunion afin qu'ils puissent émettre un avis.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, les réponses de la Communauté d'Agglomération du Douaisis

sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

## 11. Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

Dans le cadre du plan Vigipirate et pour la réalisation des travaux de sécurisation de l'école Jules Ferry :

→ clôture de sécurité avec portail coulissant, portillon, création d'un SAS pour l'accès à la salle polyvalente

→ contrôle des accès par l'installation d'une centrale de contrôle des accès (16 portes) avec serveur Internet intégré ;

d'un coût de 13 762 € HT, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention au titre du FIPDR 2016 selon le plan de financement suivant :

Financement	Montant HT de la subvention	Taux
FIPDR 2016	11 010 €	80 %
Autofinancement HT	2 752 €	20 %

- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette demande.

## 12. Les activités de M. le Maire (article L 2122- 22 du CGCT).

- marché en procédure adaptée

Les travaux de création d'une voirie et d'un parking en grave traitée à proximité du stade de football Julien Butruille ont été confiés à l'entreprise COLAS Nord-Picardie pour un montant de 34 114,44 € HT. Il est rappelé que les crédits pour ces travaux avaient été prévus dans la décision budgétaire modificative n°3 en date du 06 octobre 2016.

- conclusion et révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
  - location d'immeuble

Un bail d'une durée de neuf années a été conclu avec l'association « Le Monde des P'tits Loulous » en vue de la location à son profit du 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé 348, rue Jules Ferry, selon un loyer mensuel de 300 €.

- location de véhicules électriques

Un contrat de location a été passé avec SOFIDAP – Dechy pour deux véhicules électriques, pour une durée de 60 mois et un loyer mensuel de :

- 276,15 € HT pour le véhicule immatriculé EF-939-VR avec un premier loyer de 5 351,76 € HT
- 273,13 € HT pour le véhicule immatriculé EF-695-YF avec un premier loyer de 5 351,64 € HT et une reprise de véhicule de 1 500 €.

Pour chacune de ces décisions, les arrêtés correspondants sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

13. Questions diverses.